

La société de distribution d'électro ménager Electrostar a tenu aujourd'hui 30/06/2010, ses deux assemblées générales Ordinaire et Extraordinaire, à son show room aux berges du lac. L'AGO, a permis au président du conseil, de commenter les résultats de la société, les réalisations et les perspectives stratégiques en vue. L'AGE, a permis de donner au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à la modification des statuts de la société en vu de les aligner à la réglementation en vigueur.

Les états financiers de la société affichent des revenus en baisse (-2,5%) au terme de cet exercice 2009. Malgré que la société ait réussi à s'affirmer en tant que distributeur de renommée, et non plus un représentant d'une marque bien spécifique, la société n'a pas pu faire progresser son chiffre d'affaires.

Il est bon aussi à rappeler que la société ne détient plus l'exclusivité de distribuer les produits électroménagers sous la marque sud coréenne « LG ». Pour remédier à cela, la société a élargi son portefeuille de marques avec Electrolux et Ariston . En 2010, la société compte lancer la marque Indesit en réponse aux marques low cost

Les charges du personnel ont progressé de 2,5% pour atteindre 2,54MD contre 2,48MD en 2008. Cette augmentation est essentiellement due au recrutement de personnel exécutant au cours cet exercice.

L'endettement à moyen terme de la société a sensiblement diminué (-46,0%) au 31/12/2009, par rapport à la même date en 2008. Aussi, les crédits de gestion ont eux aussi baissé au terme de cet exercice (-7,2%) pour se stabilisé à 19,3MD au lieu de 20,8MD une année auparavant. Cette baisse a engendré une baisse importante (-18,4%) des charges financières qui sont de l'ordre de 3,7MD au 31/12/2009.

Ces éléments ont permis à Electrostar de dégager un résultat net bénéficiaire de 1,1MD en baisse de 26,8%D par rapport à 2008 (1,5MD).

La société, selon les dires du PDG, souffre d'un déficit structurel au niveau de sa trésorerie. Pour y remédier, le management a annoncé son intention de proposer aux actionnaires, une augmentation du capital social, d'ici la fin de l'année et qui sera réalisée au cours de l'exercice 2011. Cette augmentation, viendra ainsi rééquilibrer les comptes de la société.

En ce qui concerne le groupe Electrostar, le résultat net du groupe est de 0,6MD, lourdement pénalisé par le résultat déficitaire de certaines de ses filiales. Le management a affirmé que ces dernières sont en phase d'assainissement et que d'ici 2012, cette opération sera achevée et que ces sociétés pourront contribuer à améliorer le résultat du groupe.

Il est à souligner qu'Electrostar a procédé à la cession de sa participation dans le capital de la société SODINCO (société implantée en Algérie) pour un montant de 1,926MD. D'autre part, la société a participé à l'augmentation du capital de SOGES pour un montant de 1,5MD par conversion de créances.

L'assemblée a décidé de distribuer un dividende de 0,500D comme dividende au titre de l'exercice 2009, qui sera distribué à partir du 15/07/2009.

L'AGE, a donné au conseil d'administration, les pouvoirs nécessaires pour procéder à la modification des statuts de la société afin de les conformer aux nouvelles exigences règlementaires.